



Information aux habitants de Curtilles

Election complémentaire à la Municipalité de Curtilles

Suite à la démission pour raisons familiales et professionnelles au 31.03.2024 de Monsieur Diego Falk, Vice-syndic, la Préfecture de Broye-Vully a convoqué le corps électoral de la Commune de Curtilles pour élire une nouvelle personne à la Municipalité en date du dimanche 04.02.2024.

Au terme du délai du dépôt des listes, fixé au 08.01.2024, une seule liste a été déposée au bureau communal sous la dénomination de Solidarité curteillarde.

Selon la procédure en vigueur depuis le 01.01.2022, la commune de Curtilles retrouve ainsi une Municipalité au complet par l'élection tacite de

**Monsieur
Grégoire de Weck**

Entrepreneur retraité



Il sera assermenté comme Municipal par le Président du Conseil Général, Monsieur Bertrand Zufferey au début de son mandat qui prendra effet au 01.04.2024 et ceci jusqu'à la fin de la législature actuelle 2021-2026.

La Municipalité est heureuse de cet aboutissement et elle se retrouve ainsi à nouveau au complet par l'arrivée d'un homme compétent, apprécié et disponible.

La Municipalité profite du présent communiqué pour d'ores et déjà remercier Monsieur Diego Falk de son investissement précieux pour Curtilles, entre autres en tant que chef du projet de la réfection de la Route cantonale, un dossier d'envergure dont il a piloté conjointement avec Lucens et la DGMR les bases et dont la mise à l'enquête va prochainement être lancée.

10.01.2024

La Municipalité

Changement exceptionnel de l'ouverture du bureau communal :

Le bureau sera fermé le mardi 30.01., il sera ouvert le lundi 29.01. de 17h30 à 19h00